Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Le Président de la Métropole de Lyon

Arrêté ARS N°2016-8574 **Arrêté Métropole de Lyon N°2017/DSHE/DVE/EPA/01/025**

Portant renouvellement de l'autorisation délivrée à «FOYER-RESIDENCE RHODANIEN DES AVEUGLES» pour le fonctionnement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées «EHPAD LES GIRONDINES» situé à 69007 LYON

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.312-1, L.312-8, L.313-1, L.313-3, L.313-5, L.314-3 ;

VU la loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif au calendrier des évaluations et aux modalités de restitution des résultats des évaluations des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2014-1368 du 14 novembre 2014 relatif au renouvellement des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant les conclusions de l'évaluation externe réalisée dans la structure, favorables au renouvellement de l'autorisation ;

ARRETENT

Article 1er : L'autorisation de fonctionnement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées «EHPAD LES GIRONDINES» situé à 69007 LYON accordée à «FOYER-RESIDENCE RHODANIEN DES AVEUGLES» est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Article 2 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées comme suit au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) :

1°) Entité juridique :

N° Finess	690000997
Raison sociale	FOYER-RESIDENCE RHODANIEN DES AVEUGLES
Adresse	16 ALLEE EUGENIE NIBOYET 69007 LYON
Statut juridique	Association Loi 1901 non R.U.P

2°) Etablissement ou service :

N° Finess	690785514
Raison sociale	EHPAD LES GIRONDINES
Adresse	16 ALLEE EUGENIE NIBOYET 69007 LYON
Catégorie	500-EHPAD
Capacité globale ESMS	74

Discipline (n° et libellé)	Type accueil (n° et libellé)	Clientèle (n° et libellé)	Capacité autorisée
657-Acc temporaire PA	11-Héberg. Comp. Inter.	711-P.A. dépendantes	8
924-Acc. Personnes Âgées	11-Héberg. Comp. Inter.	711-P.A. dépendantes	66

Article 3 : Le renouvellement de cette autorisation, à l'issue des 15 ans, sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans les conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques de l'autorisation, devra être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président de la Métropole de Lyon. L'autorisation ne peut être cédée sans leur accord.

Article 5 : Un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent peut être exercé contre cette décision dans les deux mois suivant la date de sa notification ou pour les tiers, deux mois après sa publication.

Article 6 : Le Délégué Départemental du Rhône-Métropole de Lyon de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur Général des services de la Métropole de Lyon, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon.

Fait à Lyon, le 24 FEV. 2017
En trois exemplaires originaux

Le Directeur général de
L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Pour le directeur général et par délégation
La directrice de l'autonomie

Marie-Hélène LECENNE

Pour le Président de la Métropole de Lyon
La Vice-Présidente déléguée,

Claire LE FRANC

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
04 72 34 74 00

Délégation départementale du Rhône-Métropole de Lyon
241 rue Garibaldi – CS 93383
69418 LYON Cedex 03
ARS-DT69-HANDICAP@ars.sante.fr
ARS-DT69-GRAND-AGE@ars.sante.fr

Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon Cedex 3
04 78 63 40 40